

Date de la séance

Le 10 mai 2023

Date de convocation

Le 28 avril 2023

Date de publication

Le 28 avril 2023

Nombre de délégués

En exercice	34
Présents	20
Procurations	10
Excusés	3
Absente	1

N° 2023-05-25

OBJET :

**DEMANDE DE
SUBVENTIONS
DEPARTEMENTALE
ET REGIONALE
POUR LA PISTE
CYCLABLE MAULE-
FEUCHEROLLES**

Le Président certifie
que la liste des
délibérations a été
publiée sur le site
internet de la
Communauté de
Communes Gally-
Mauldre

L'an deux mille vingt-trois

Le mercredi 10 mai, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Dumay à Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Patrick LOISEL, Président.

Présents :

Commune d'ANDELU : Olivier RAVENEL

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL, Martine DELORENZI

Commune de CHAVENAY : Myriam BRENAC

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN

Commune de DAVRON : Damien GUIBOUT

Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Michel DELAMAIRE, Yves DEKEYREL

Commune d'HERBEVILLE :

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Laurent RICHARD, Olivier LEPRETRE, Hervé CAMARD, Caroline QUINET

Commune de MONTAINVILLE : Eric MARTIN

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Gilles STUDNIA, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Jean-Philippe ANTOINE

Procurations :

Stéphane GOMPERTZ à Myriam BRENAC

Agnès TABARY à Adriano BALLARIN

Katrin VARILLON à Patrick LOISEL

Vincent GAY à Eric MARTIN

Sidonie KARM à Laurent RICHARD

Sylvie BIGAY à Olivier LEPRETRE

Jean Christophe SEGUIER à Hervé CAMARD

Karine DUBOIS à Gilles STUDNIA

Axel FAIVRE à Dominique GERBERT

Christelle BARDEILLE à Gérard PARFAIT

Absents excusés : Jérôme COTIGNY, William FALCHETTO, Christine CAILLAT

Absente : Hajer RIVIERE

Secrétaire de séance : Dominique GERBERT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la Communauté de Communes Gally Mauldre a pour compétence de développer le maillage des circulations douces sur son territoire afin de faciliter les déplacements,

CONSIDERANT la réalisation d'un Schéma Directeur des Liaisons Douces, présenté en Conseil Communautaire du 14 décembre 2022 qui a permis la poursuite d'une stratégie des déplacements orientée à la fois vers la découverte du territoire et la pratique quotidienne,

CONSIDERANT qu'il ressort du Schéma Directeur que la piste à réaliser en priorité est celle allant de Maule à Feucherolles, intitulée « Dorsale » dans le Schéma Directeur, d'une longueur totale de 10,7 km environ, comportant des enjeux importants en termes de maillage du territoire, de dessertes des collèges notamment et intégrée au Plan Vélo Départemental,

CONSIDERANT que la réalisation de la piste cyclable Maule/Mareil-sur-Mauldre, tronçon de 2 kilomètres environ à l'intérieur de la piste Maule-Feucherolles, est prioritaire et doit faire l'objet de sollicitations de subventions départementale et régionale par la Communauté de Communes Gally Mauldre, pour ce qui concerne les études et la réalisation de la piste Maule-Feucherolles globalement et prioritairement le tronçon Maule-Mareil,

CONSIDERANT que la Communauté de Communes Gally Mauldre souhaite solliciter une aide départementale et une aide régionale pour le lancement de ce projet d'études de faisabilité, puis de réalisation de circulations douces entre Maule et Feucherolles et plus spécifiquement entre Maule et Mareil-sur-Mauldre,

CONSIDERANT l'avis favorable unanime émis par la Commission Affaires Générales et Financières et Gestion de l'activité du Cinéma Les Deux Scènes réunie le 12 avril 2023 ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Patrick LOISEL, Président et de Madame Myriam BRENAC, vice-Présidente en charge du transport, des déplacements et des circulations douces,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ⇒ **SOLLICITE** une subvention auprès du Département des Yvelines et de la Région Ile-de-France pour la réalisation d'études de faisabilité et de travaux concernant la piste cyclable Maule-Feucherolles et en priorité la piste cyclable Maule-Mareil-sur-Mauldre
- ⇒ **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes Gally-Mauldre (CCGM) à signer l'ensemble des documents afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Président
Patrick LOISEL



Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le ...12../...05./2023
- Document rendu exécutoire le ...12../...05./2023